

ARTICLE

RGPD : LA CNIL A MIS EN LIGNE LE FORMULAIRE DE DÉSIGNATION DU DPO

IT et données personnelles Contrats commerciaux et internationaux Droit de la concurrence, consommation et distribution | 29/03/18 | Florence Chafiol Stéphanie Lapeyre Thibaut Amourette Marie-Charlotte Hustache



PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES



Madame, Monsieur,

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable à compter du 25 mai 2018, les organismes ont, selon les cas, l'obligation ou la possibilité de désigner un délégué à la protection des données (« DPD ») plus communément appelé data protection officer (« DPO »).

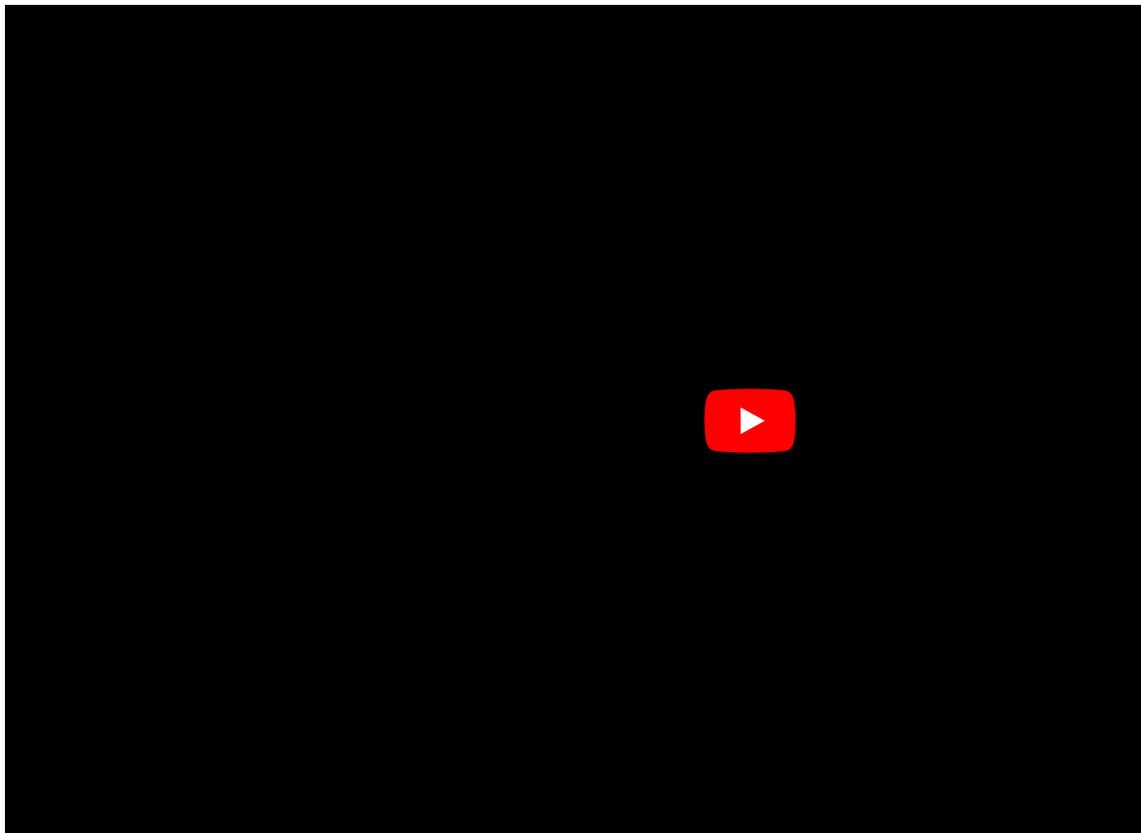
Une telle désignation implique d'en informer l'autorité compétente (la CNIL, en France) ;

Nous vous informons que la CNIL a mis en ligne le formulaire de désignation sur son site internet (voir lien ici).

Nous attirons votre attention sur le fait que la CNIL rappelle qu'avant toute désignation, **il est nécessaire de s'assurer que le DPO dispose du statut, des compétences et des moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.** Cela suppose notamment que le DPO :

- ait **les connaissances juridiques et techniques** en matière de protection des données nécessaires à l'accomplissement de ses missions ainsi qu'une **bonne connaissance du secteur d'activité** et de l'organisation interne de l'organisme ;
- dispose du **temps suffisant, de moyens matériels et humains adéquats** et ait **accès aux informations utiles** ;
- **puisse agir en toute indépendance** :
 - il ne doit pas être en situation de conflit d'intérêts en cas de cumul avec d'autre(s) fonction(s) ;
 - il doit rendre compte de son action au plus haut niveau de direction ; et
 - il ne doit pas recevoir d'instruction ou être sanctionné dans le cadre de l'exercice de ses missions.

Toute l'équipe d'August Debouzy se tient à votre disposition pour toute question ou tout besoin d'assistance concernant les problématiques liées à mise en œuvre du RGPD.



L'équipe dédiée à la protection des données à caractère personnel s'appuie sur **le savoir-faire de 9 avocats**. Menée par **Florence Chafiol**, associée, cette équipe collabore étroitement avec des partenaires de référence sur les aspects techniques.

Contact
rgpd@august-debouzy.com